l'info municipale
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Édition spéciale estivale

Volume 20 Numéro 5 **10 juin 2009**

LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

À chaque année nous tentons d'améliorer le service à la population résidente et de villégiature. Un des moyens est de vous informer de tout ce qui se passe à la Municipalité durant la période estivale et de vous faire part des dossiers majeurs de l'année. Cette édition est acheminée à tous les payeurs de taxes de la Municipalité, par le biais de la poste pour les non résidents.

Depuis déjà 3 ans et demi nous publions mensuellement ***L'Info municipale*** pour partager avec la population le travail des élus et des employés. Vous pouvez le recevoir via Internet en faisant une demande à la Municipalité. De plus vous pouvez consulter le site Internet de la Municipalité pour les procès verbaux des assemblées publiques ainsi que les règlements adoptés par le conseil.

Dossiers majeurs pour la Municipalité :

- Diversification économique: ce projet fait suite à la fermeture du moulin à scie et vise à développer des moyens pour redonner du travail à la population. Voici les différents axes de travail pour l'année 2009:
  - Étude d'un plan d'ensemble pour le parc des cheminots;
  - Élaboration d'un plan de réaménagement de la 117 pour conter les effets négatifs du contournement de la Municipalité et pour aider les élues à négocier avec le ministère des Transports.

- Acquisition du centre communautaire et du presbytère : installation d'une génératrice d'urgence pour que le centre soit plus utilisable, notamment pour l'hébergement, en cas de sinistre ou autres.
  Pour le presbytère : début du travail du comité pour la construction d'une résidence pour personnes âgées;
- Inauguration de l'usine de traitement de l'eau potable le 1er juin 2009;
- Appui de la MRC à la demande de la Municipalité pour un projet de préfaisabilité d'une mini-centrale hydro-électrique à Labelle;
- Adoption d'un règlement favorisant l'implantation d'un marché d'alimentation de moyenne envergure et d'un hôtel;
- Acquisition d'un camion incendie et d'un camion de service avec l'équipement pour répondre aux besoins des prochaines années;
- Acceptation par la Municipalité de l'implantation du vote par la poste, pour les non domiciliés, lors des prochaines élections du 1er novembre 2009;
- La rive ouest du lac Labelle: depuis plus de 11 ans certains propriétaires de la rive ouest ont demandé une annexion avec La Minerve. Jusqu'à ce jour, tous les ministres ont refusé cette demande. En avril 2009, l'attaché politique de madame Nathalie Normandeau me confirmait qu'il n'y aurait pas d'annexion sans l'accord de la Municipalité de Labelle et que pour eux le dossier est fermé.

Je vous souhaite un bel été
Le maire, Gilbert Brassard

Info municipale : Copyright © 2009— Municipalité de Labelle. Tous droits réservés.
Municipalité de Labelle, 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0 - (819) 681-3371
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS DE MAI 2009

Voici le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mai 2009 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 11 mai dernier.

Pour ce qui est de la séance du 11 mai, deux sujets étaient à l'ordre du jour. Le premier a été l'adoption du règlement numéro 2009-171 portant sur l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des lacs de labelle le quel prévoit notamment l'obligation, pour chaque propriétaire d'embarcation, de se procurer une vignette par bateau. Voir plus loin l'encadré à ce sujet **.**

Le 2e point à l'ordre du jour de cette séance à été l'avis de motion donné par le conseiller relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 2007-142 relatif aux appareils de détection des incendies.

Pour la séance du 19 mai, voici les points traités :

Administration et finances

Le conseil municipal a donné son appui à la Fondation Palliacco des Sommets qui vient en aide aux personnes atteintes de maladie à pronostic réservé et à leurs proches. Cet appui vise à aider la fondation à obtenir un appui financier significatif du gouvernement, comparable à ce qui est fait pour d'autres organismes offrant des services similaires, afin de pouvoir rendre aux malades et proches aidants de la MRC des Laurentides les services auxquels ils sont en droit de s'attendre durant cette étape difficile de leur vie.

Le conseil appui aussi la MRC des Laurentides dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec concernant la pérennité du Corridor aérobique.

Puis, suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec des nouveaux tarifs exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents découlant de la loi sur l'accès aux documents des organisme publics, la Municipalité a adopté les mêmes tarifs.

En outre, sur réception d'un formulaire standardisé émanant du bureau de monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle pour la présentation d'une demande d'aide financière, le conseil a confirmé la demande pour une aide relative à des travaux sur les chemins St-Cyr et Lacoste.

Par ailleurs, il a été résolu que la Municipalité accepte d'émettre les payes des employés relevant de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle et de lui facturer l'ensemble des sommes versées incluant les bénéfices marginaux.

Il a aussi été déposés au conseil deux rapports financiers comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses 2009 à ceux de 2008 pour la période du 1er janvier au 30 avril. Le 2e compare les prévisions budgétaires 2009 adoptées aux prévisions réelles anticipées. Voir plus loin un résumé sommaire des ces rapports **.**

Le conseil a aussi résolu d'apporter un suivi au dossier concernant la constitution de fonds réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières. Le conseil a décidé de demander un partage du fonds ainsi constitué par les Municipalités de La Minerve, La Conception et par la Ville de Mont-Tremblant pour les dommages causés aux chemins de Labelle par le transport de matières extraites de carrières et sablières situées dans ces municipalités.

Au niveau de la gestion des créances, il a été résolu de facturer vingt dollars (20 $) au contribuable pour chaque chèque sans provision.

En outre, le conseil considère que la rivière Rouge et particulièrement la chute aux Iroquois dans le village de Labelle pourrait représenter un certain potentiel de production hydroélectrique qu'il y a lieu d'étudier. Pour se faire, une demande d'avis de préfaisabilité sera présentée au ministère des Ressources naturelles et de la Faunes. Un appui en ce sens a été demandé à la MRC des Laurentides pour être transmis au MRNF.

Service incendie

Considérant la nécessité de respecter les normes ULC pour les appareils de protection respiratoire afin d'assurer la sécurité des pompiers, le conseil a autorisé l'achat de six appareils respiratoires au coût approximatif de 15 000 $. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS DE MAI 2009 (SUITE)

Service des travaux publics

Au niveau des travaux publics, le conseil a autorisé le directeur du service à réaliser des travaux au chemin de la Presqu'île pour la canalisation d'eau. Cette dépense autorisée sera financée par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières.

Le conseil a aussi autorisé le directeur à aller en appel d'offres pour la vente d'un véhicule usagé de type Econoline E-350. Voir l'encadré à ce sujet dans les prochaines pages .

Urbanisme et environnement

Dans la suite du dossier de la verbalisation des chemins des Framboisiers, des Cerisiers et des Mûriers, conformément au règlement 2002-60, il a été résolu d'autoriser la signature des contrats d'acquisition, par la Municipalité, des parties de terrains requises et appartenant à divers propriétaires de ce secteur.

Il a aussi été résolu d'embaucher madame Maryse Blanchette, à titre d'employé temporaire, elle agira comme fonctionnaire en urbanisme et environnement relativement à l'application de la réglementation.

Six demandes de dérogation mineure ont été présentées à la Municipalité et acceptées par le conseil municipal :

- Dérogation de 42 centimètres dans la marge latérale droite suite à la construction d'un nouveau bâtiment principal au 827, chemin des Framboisiers;
- Dérogation de 7 centimètres dans la marge latérale droite suite à la construction d'un garage annexé au bâtiment principal au 271, chemin du Lac-Brochet;
- Dérogation de 10,70 mètres sur la profondeur d'un terrain suite à une demande de subdivision pour le lot 242-40 du cadastre du village, sur le chemin de la Montagne;
- Dérogation de 5 mètres sur la profondeur d'un terrain suite à une demande de subdivision pour le lot 242-41 du cadastre du village, sur le chemin de la Montagne;
- Dérogation de 5 mètres sur la profondeur d'un terrain suite à une demande de subdivision pour le lot 242-42 du cadastre du village, sur le chemin de la Montagne;

Dérogation de 6 mètres dans la marge avant suite à la construction d'un nouveau bâtiment principal au 89, rue de l'Église.

Par ailleurs, le conseil a procédé à la dénomination de quelques lacs, généralement à la demande de la Commission de la toponymie du Québec. Ainsi, il a été résolu :

- de remplacer le nom du lac à Foin situé à proximité du chemin du Petit-Lac-Caribou par lac à la Barbotte;
- de changer le nom du lac à la Mine situé à proximité du chemin Clot sur le lot 11B et 12B dans le canton de Joly par lac Madore;
- de changer le nom du lac du Pendu situé à proximité du lac Vaseux situé sur le lot 11B et 12B, dans le canton de Joly, par Petit Lac Vaseux;
- de changer le nom du Petit lac de la Mine situé sur le lot 16B dans le canton de Joly par Petit lac de la Mine de Grenat;
- de changer le nom du Petit Lac Gervais situé sur le lot 19, rang N, dans le canton de Joly par Petit Lac de la Mine de Graphite.

Loisirs et tourisme et famille

Au niveau des loisirs et du tourisme, le conseil a autorisé la directrice par intérim du service, madame Janick Nantel à signer le protocole d'entente avec le Théâtre ambulant des Laurentides pour la saison estivale 2009.

Pour ce qui est du camp de jour, le conseil a procédé à l'embauche de mesdames Christine Chagnon, Valérie Marier et Alexandra Gagnon à titres d'animatrices ainsi que de mesdames Mylène Groulx et Olivia Ouellet-Chenu à titre d'animatrices de soutien thématique.

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL DU MOIS DE MAI 2009 (SUITE)

En outre, le contrat de gestion de la piscine municipale vient à échéance le 30 décembre 2009 et la Municipalité devra aller en appel d'offres. Pour se faire, la Municipalité attendra le retour de congé parental de la directrice du service. Entre temps, le conseil confie un mandat de six mois au Groupe Sodem pour la gestion de la piscine pour la période du 1er janvier au 30 juin 2009 pour un montant total de 16 046 $.

Par ailleurs, le conseil a résolu d'appuyer le Club Quad Iroquois dans sa demande au ministère des Transports pour circuler sur la route 117, de la rue du Pont jusqu'à la station d'essence Sonic, et ce, sur 2 sections d'environ 100 pieds chacune.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du 19 mai 2009 et lors de la séance extraordinaire du 11 mai.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans ***L'Info municipale***, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 15 juin prochain, à 20 h.

État comparatif sommaire des résultats
Du 1er janvier au 30 avril

	2008	2009	Variation
Total des revenus	3 508 200	3 742 533	234 333
Total des charges	1 230 375	1 306 329	75 954
Excédent (Déficit) avant conciliation	2 277 825	2 436 204	158 379
Conciliation à des fins fiscales			
Activité de financement	33 844	66 722	32 878
Activité d'investissement	1 081 378	2 839	-1 078 539
Total conciliation à des fins fiscales	1 115 222	69 561	-1 045 661
Excédent (déficit) à des fins fiscales	1 162 603	2 366 643	1 204 040

État comparatif
Des prévisions budgétaires adoptées vs anticipées
Au 30 avril 2009

	Prévisions adoptées	Prévisions anticipées
Total des revenus	4 243 815	4 243 815
Total des dépenses de fonctionnement	3 711 564	3 711 564
Activités financières	46 408	46 408
Excédent des activités financières avant affectations	485 843	485 843
Affectations	67 531	67 531

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Les informations incluses dans la présente édition de ***L'info municipale*** ne visent qu'à faciliter votre compréhension des principales étapes du processus électoral et ainsi favoriser votre participation aux élections du 1er novembre prochain. En tout temps, c'est la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui s'applique.

Je vous invite, en outre, à consulter les divers avis publics qui seront affichés à l'hôtel de ville et à la maison de la culture, et, jusqu'au 30 septembre seulement, au quai public du lac Labelle. Certains avis publics seront même transmis par courrier directement aux électeurs.

Pour de plus amples informations sur les élections à Labelle, n'hésitez pas à me contacter.

Christiane Cholette, présidente d'élection
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0
(819) 681-3371, poste 5004
ccholette@municipalite.labelle.qc.ca

MISE EN CANDIDATURE

Postes ouverts aux candidatures :

Poste de maire
Postes de conseillers numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection, à partir du 18 septembre.

À la fin de la période de mise en candidature, si un seul candidat a produit une déclaration de candidature au poste de maire ou à l'un des postes de conseiller ledit candidat sera proclamé élu sans opposition.

Si plus d'un candidat se présentent au poste de maire ou à l'un ou l'autre des postes de conseiller, il y aura élection.

À noter que la date de fin de la période de mise en candidature ne sera connue que plus tard, suite à l'adoption du projet de loi 33 par l'Assemblée nationale.

ÉLECTION PAR LA POSTE POUR LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

Le 16 mai dernier l'Assemblée nationale a adopté le règlement sur le vote par correspondance pour permettre le vote par courrier pour les électeurs non domiciliés.

Pour se faire, le président d'élection informera adéquatement, par courrier, tout électeur non-domicilié de ce droit qu'il a de voter par correspondance si l'électeur en fait la demande auprès du président d'élection au plus tard le 20 octobre 2009.

Par la suite, l'électeur qui aura fait sa demande recevra, par courrier, les bulletins de vote nécessaires ainsi que toute l'information et les instructions requises pour exercer son droit de vote.

VOTE PAR ANTICIPATION

Jour: 25 octobre 2009
Heures: 12 h à 20 h
Lieu: Hôtel de ville

JOUR DU SCRUTIN

Jour: 1er novembre 2009
Heures: 10 h à 20 h
Lieu: Hôtel de ville

PROCURATION

LES COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET LES COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection régulière s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1er novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1er septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le 1er septembre 2009;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1er septembre 2009;
5. avoir transmis, à l'adresse indiquée à la page 6, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 à la dernière page de ***L'Info municipale***), et ce, au plus tard le 27 septembre 2009.

Prenez note que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 27 septembre 2009 mais au plus tard le 20 octobre sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

À noter que les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR TOUT PROPRIÉTAIRE NON-DOMICILIÉ À LABELLE

LES PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE ET LES OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité, peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection régulière s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1er novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1er septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le 1er septembre 2009;
4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 à la dernière page de ***L'Info municipale***), et ce, au plus tard avant la fin de la période de révision de la liste électorale, soit le 27 septembre:

Prenez note que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 27 septembre 2009 mais au plus tard le 20 octobre sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

À noter que les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Suite à la fin de la période de mise en candidature si, et seulement si, des élections sont requises il y aura révision de la liste électorale. La liste électorale préparée sera alors affichée à plusieurs endroits dans Labelle pour en permettre la révision.

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Il est de votre responsabilité de vérifier si votre nom est inscrit, et **bien inscrit**, sur la liste électorale municipale.

Si vous constatez que votre nom n'est pas inscrit sur la liste électorale, qu'il comporte une erreur, qu'il apparaît sous une adresse erronée ou encore, à ce qu'il vous semble, un voisin est inscrit sans y avoir droit, il vous appartient de faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation devant la commission de révision de la liste électorale.

COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Hôtel de ville

16 octobre 2009:	de 14 h 30 à 17 h 30 de 19 h à 22 h
20 octobre2009:	10 h à 13 h de 14 h30 à 17 h 30

PRENDRE NOTE que dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (exemple : carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport canadien, etc.) et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée (exemple : permis de conduire, bail, compte d'Hydro, bulletin scolaire, etc.)

QUALITÉ D'ÉLECTEUR

Aux fins des élections municipales du 1er novembre 2009,

Les conditions requises pour être **électeur** sont les suivantes :

- Avoir 18 ans le 1er novembre 2009;
- Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1er septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- Remplir l'une des deux conditions suivantes:
  - Être domicilié sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
  - Être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé à Labelle.

VOUS AIMERIEZ TRAVAILLER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES?

Nous sommes à refaire notre banque de personnel électoral alors si vous êtes intéressé, veuillez communiquer avec madame Bernadette Ouellette qui agira à titre de secrétaire d'élection, au 819-681-3371, poste 5002

INFO LACS
SUR LES LACS DE LABELLE ON PORTE LA VIGNETTE

Dans une perspective de protection de l'environnement des plans d'eau et dans le but de contrer la propagation du myriophylle et autres espèces exotiques, depuis mai 2009, suite à l'adoption du règlement 2009-171 portant sur le lavage des bateaux, chaque embarcation à moteur doit porter une vignette.

L'embarcation, de même que la remorque doivent être lavées avant la mise à l'eau du bateau. Cette règle s'applique sur l'ensemble des cours d'eau situés, en totalité ou partiellement, sur le territoire de Labelle.

Les vignettes sont disponibles au coût de deux dollars (2 $) pour les contribuables de Labelle et au coût de trente dollars (30 $) pour les non-contribuables de Labelle.

Vous pouvez vous les procurer, de même que la copie du règlement au bureau d'accueil touristique de Labelle, à l'hôtel de ville de Labelle ainsi qu'à la descente publique du lac Labelle.

Il vous est possible de procéder au lavage de vos bateaux et remorques au lave-auto libre service de Labelle

Heures d'ouverture:

HÔTEL DE VILLE
1, rue du Pont
8 h 30 à 16 h 30

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
6422-A, boul. Curé-Labelle
15 mai au 18 juin 2009 inclusivement:
Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h
Du 19 juin au 6 septembre inclusivement:
Dimanche au mercredi de 9 h 30 à 17 h
Jeudi au samedi de 9 h à 19 h
Du 11 septembre au 11 octobre 2009:
Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h

LAVE-AUTO LIBRE SERVICE DE LABELLE
6541, boul. Curé-Labelle
6 h à 21 h

POUR LE LAVAGE DE BATEAU
Mêmes heures que le bureau d'accueil touristique

ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC LABELLE

HEURES D'OUVERTURE:

Du 15 mai au 8 septembre 2009
7 jours par semaine
De 10 h à 18 h

TARIFICATION EXIGÉE POUR LA DESCENTE DE BATEAU

▪ Contribuables du lac Labelle contribuant à la taxe sur l'environnement (2007-151 et amendements). 20 $ payés annuellement sur le compte de taxes	**Aucune tarification supplémentaire**
▪ Citoyens de Labelle, non contribuable à la taxe sur l'environnement	20 $ *
▪ Non contribuable de Labelle	50 $ *

**** Un certificat de lavage, dont la date ne doit pas être antérieure de plus de 24 heures avant la date de mise à l'eau, doit être présenté au préposé responsable de l'accès, ou le scellé validant que le bateau n'a pas transité sur un autre plan d'eau est intacte***

SERVICE DE L'URBANISME

819-681-3371

MARC BLAQUIÈRE, POSTE 5007

CHARLES-ÉLIE BARRETTE, POSTE 5008

ABRI TEMPO

Dans les dernières années une tolérance était exercée sur les abris tempos. Comme son nom l'indique, l'abri tempo est un **abri temporaire** qui est autorisé, uniquement durant l'hiver, pour stationner son véhicule. Malheureusement, il y a eu des exagérations et la Municipalité appliquera intégralement à l'avenir sa réglementation. Nous demandons donc à tous les citoyens qui possèdent un abri tempo de le démonter au complet (toile et structure), et ce à partir du 19 mai. Des constats d'infraction, accompagnés d'une amende minimale de 300 $, pourront être acheminés à tous les contrevenants. Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de Grâce jusqu'à la fin de la semaine des Patriotes. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au (819) 681-3371, poste 5007 ou 5008.

En vous remerciant de votre collaboration.

ATTENTION AUX CHIENS!!

Chaque semaine nous recevons des plaintes venant de citoyens à propos de chiens jappant incessamment, de chiens dangereux et de chiens laissés sans surveillance et sans laisse allant sur les propriétés voisines. Pour les citoyens vivant cette problématique, il en devient irritant et conflictuel. Nous nous devons donc d'agir et d'intervenir en envoyant des lettres d'infractions afin de traiter les plaintes et de remédier à la situation.

Par la présente, nous vous informons que le règlement sur les chiens (2003-77) interdit de garder plus de deux (2) chiens par propriété et qu'il est obligatoire d'obtenir une licence (médaille municipale) par chien, délivrée par la Municipalité, vous accordant le droit d'avoir un ou deux chien(s).

Tout chien doit être en tout temps tenu en laisse.

Tout chien de type Bull-terrier, Staffordshire bull-terrier, Américain bull-terrier, Américain Staffordshire terrier, Pitbull américain ou Bouvier allemand, ou tout chien hybride issu d'un chien susmentionné ou tout chien de race croisée ou possédant des caractéristiques substantielles des races susmentionnées est prohibé.

Tout chien sans laisse, sans licence (médaille municipale) et/ou de race prohibée peut être capturé par la Municipalité aux frais du propriétaire du chien soit : 50$ pour la capture et 20$ par jour de détention du chien.

Si le chien n'est pas réclamé par son propriétaire, la Municipalité a le pouvoir de le faire euthanasier aux frais de son propriétaire.

Tout propriétaire d'un chien qui enfreindra le Règlement sur les chiens (2003-77) se verra attribuer une amende minimale de 100 $ pouvant aller jusqu'à 1000$, par jour d'infraction.

Enfin, l'application dudit Règlement sur les chiens a pour but d'établir des règles de courtoisie, de quiétude et de sécurité du voisinage.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration.

RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES ET FERTILISANTS

Le règlement adopté au printemps 2008 interdit l'utilisation de pesticides et les fertilisants sur tout le territoire de la Municipalité dans une bande de 100 mètres (330 pieds) de tout lac et cours d'eau. Cependant, certains insecticides, fongicides et herbicides seront permis tels que le permet la loi provinciale.

De plus, les pesticides et les fertilisants sont interdits sur tous les terrains scolaires, garderies, service de garde en milieu familial, parc ou espace public ainsi que sur tous les terrains adjacents à ceux-ci. L'application de pesticides et de fertilisants est interdite en tout temps lorsqu'il pleut.

Les pesticides ne peuvent être appliqués à moins d'un mètre d'une ligne de propriété adjacente et de 15 mètres d'un puits de captage d'eau.

À noter, l'utilisation de pesticides et de fertilisants pourra être permise dans certains cas comme, par exemple, à l'intérieur des bâtiments, comme préservatif à bois, etc.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

NOUVELLES RÈGLES SUR LA PROTECTION DES RIVES

- Les travaux permis dans le littoral devront être réalisés avec des mesures de mitigation (géotextile, ballots de paille) afin de réduire l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau;
- La tonte de gazon et d'herbacées de même que le débroussaillage ne seront plus considérés comme des travaux d'entretien, et seront interdits dans la rive;
- Aménager un couvre-sol végétal à toutes les nouvelles ouvertures dans la rive;
- Révégétalisation de la rive sur 10 mètres avec des espèces indigènes et un délai de 36 mois (à partir du 20 mai 2008);
- Revégétalisation pas obligatoire de 2 mètres au pourtour des bâtiments aménagés dans la rive avant le 20 mai 2008;
- Les clôtures ne sont plus permises dans la rive sauf pour les usages agricoles;
- Aucune installation septique dans la rive ne sera permise et l'élément épurateur devra avoir une distance minimale de 30 mètres des lacs et des cours d'eau à débit régulier;

Les nouveaux bâtiments principaux ou secondaires devront être aménagés à 20 mètres, tout comme les accès (stationnements);

N.B. Les nouvelles règles pour la protection des rives s'appliquent aux nouveaux ouvrages. En aucun cas, la réglementation obligera la démolition de travaux existants sauf ceux érigés illégalement sans certificat d'autorisation.

Les terrains possédant des murets de béton et de pierre auront à planter des plantes tombantes afin de couvrir le muret.

Les propriétés qui couperont le gazon dans la rive cet été auront un constat d'infraction d'un minimum de 300$ plus les frais d'administration pour une première infraction.

NE PAS NOURRIR LES CANARDS, ATTENTION À LA DERMATITE

La présente fait suite à plusieurs cas de la Dermatite du baigneur que nous avons répertoriés au fil des ans. La Dermatite est une affection cutanée causée par de petites larves que l'on retrouve dans nos lacs. Ces dernières portent le nom de ***CERCAIRES*** et elles sont presque invisibles à l'œil nu.

Les cercaires proviennent de l'excrément des **canards et autres oiseaux** qui entraînent la contamination des escargots en bordure du rivage. À partir des escargots, des cercaires sont libérées et retournent contaminer les oiseaux aquatiques.

SERVICE DE L'URBANISME (SUITE)

NE PAS NOURRIR LES CANARDS, ATTENTION À LA DERMATITE (SUITE)

Malheureusement, les cercaires ne font pas de différence entre les oiseaux et les baigneurs. C'est ainsi que, lors de la baignade, les cercaires se collent à la peau jusqu'au moment où vous sortez de l'eau. Sous l'action du soleil, la peau s'assèche et les cercaires y pénètrent en la piquant et elles y meurent.

Nous vous demandons donc d'éviter d'attirer les canards et autres oiseaux en les nourrissant, car ces derniers produisent des excréments qui contaminent les escargots et ces derniers provoquent la prolifération des cercaires s'attaquant aux baigneurs.

Les effets de la Dermatite sur la santé sont les suivants :

- **Apparition de plaques rouges sur la peau;**
- **Inflammation de la peau;**
- **Démangeaisons intenses durant plus de 10 jours;**
- **Infection de la peau**

Pour soigner la Dermatite, il faut éviter de gratter la peau afin de ne pas provoquer d'infections. Vous pouvez soulager l'inconfort des démangeaisons en appliquant une crème ou une lotion contre les démangeaisons, telle que la calamine. Dans le doute, consultez votre pharmacien.

Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, n'hésitez pas à consulter votre médecin.

Dans le cas où vous pensez avoir attrapé la dermatite, veuillez vous rapporter au ministère des Services sociaux et de la Santé au numéro suivant : 450-436-8622 poste 2229.

Pour cet été, soyez vigilant.

En vous remerciant d'avance, de votre précieuse collaboration.

UTILISATION DES ROULOTTES, CARAVANES ET TENTES-ROULOTTES

Depuis quelque temps, les propriétaires de roulottes, caravanes et de tentes-roulottes semblent méconnaitre les normes municipales régissant l'utilisation de ces équipements. Nous constatons que l'emplacement choisi pour leur entreposage n'est pas toujours adéquat, d'autant plus qu'elles sont parfois utilisées pour accueillir de la famille ou des amis sur les propriétés résidentielles ou de villégiatures. Nous désirons donc, vous sensibilisez aux normes suivantes.

L'occupation d'une roulotte ou d'une caravane ou d'une tente-roulotte est interdite sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Labelle, à l'exception des terrains de camping.

Cependant, l'entreposage des roulottes, caravanes et tentes-roulottes est autorisé sur un terrain résidentiel ou de villégiature, exclusivement, dans la cour arrière ou latérale sans toutefois dépasser la façade avant de la résidence et pourvu qu'aucune personne ne l'occupe, et ce, en tout temps.

Par ailleurs, une roulotte ou une caravane ou un motorisé peut être utilisé à titre d'usage provisoire afin d'abriter le propriétaire uniquement durant la construction ou la rénovation de sa résidence. La superficie maximale ne peut pas excéder 20m² (215pi²) et la durée de cet usage est limitée à 180 jours. Finalement, l'usage provisoire doit être obligatoirement raccordé à une installation septique conforme.

Enfin, veuillez noter que le bien-fondé de la règlementation d'urbanisme sur les roulottes, caravanes et tentes-roulottes est d'un point de vue environnemental, concernant les déjections des eaux usées dans l'environnement ou la surutilisation de l'installation septique de la résidence, et d'un point de vue de courtoisie du voisinage, concernant l'esthétique des propriétés voisines et la sérénité des lieux.

Nous vous rappelons qu'une infraction au règlement d'urbanisme vous assujetti à une amende de 300$ plus frais d'administration, et ce, pour chaque jour que l'infraction est répertoriée.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(819) 681-3371
MARC ÉTHIER, RESPONSABLE POSTE 5010
Paget : 1-800-363-3781

EAU POTABLE

Saviez-vous que:

- Notre eau provient du lac Chauddefond et la qualité de cette eau brute est des plus claire et limpide de notre belle province
- Une fois que l'eau du lac arrive à notre nouvelle usine située sur le chemin du Moulin, elle est ensuite pompée et acheminée sous pression dans la conduite principale
- L'eau est traitée aux rayons ultraviolets par moyen de réacteurs ultra puissants pour éliminer toutes les bactéries.
- L'eau est ensuite traitée au chlore (par injection dosée) pour être distribuer par la suite dans notre réseau sous terrain. Ce procédé est entièrement enregistré sur un ordinateur et la qualité de l'eau doit répondre aux normes gouvernementales en vigueur.
- Un employé des travaux publics ayant une certification professionnelle vérifie le procédé à chaque jour et une série d'analyses d'eau est effectuée et envoyée à un laboratoire accrédité plusieurs fois par mois pour confirmer la qualité de l'eau.

NOTRE EAU POTABLE EST UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE ET NOUS DEVONS LA PROTÉGER ET SURTOUT NE PAS LA GASPILLER.

APPEL D'OFFRES
POUR LA VENTE D'UN VÉHICULE
FORD ECONOLINE 1996 (JAUNE)

La Municipalité de Labelle demande des soumissions pour la vente d'un véhicule Ford Econoline 1996 qui se décrit comme suit :

Description	Année	Marque / modèle	Utilisation	État carrosserie
Ford	1996	Econoline E-350	aqueduc	5/10

Il est possible de venir évaluer le véhicule avant de soumissionner. Pour ce faire, le soumissionnaire doit prendre rendez-vous auprès du directeur des travaux publics, monsieur Marc Ethier, au 819-425-4215.

Les personnes intéressées devront présenter leur soumission sous enveloppes cachetées portant la mention « **Vente Ford E-350** ». Ces soumissions devront être reçues à l'hôtel de ville avant 11 h, et ouvertes à 11 h 05, le 02 juillet, 2009 à l'adresse suivante :

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0

Les frais d'achat seront remis à la réception de l'hôtel de ville et ceux-ci devront êtres acquittés avant de prendre possession dudit véhicule. La vente du véhicule sera « tel quel, tel que vue » et sera finale lors du transfert du véhicule aux bureaux de la S.A.AQ.

La Municipalité de Labelle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

traindeviedurable.com
Gestion des matières résiduelles
MRC DES LAURENTIDES
www.traindeviedurable.com
info@traindeviedurable.com
819-681-3398 / 819-324-5698

COLLECTE DES GROS REBUTS

Afin de permettre une récupération optimale des objets ramassés lors de la collecte des gros rebuts, certains types d'objets auparavant ramassés ne le seront plus à partir de la première collecte du printemps 2009.

On retrouve parmi ceux-ci les matériaux de construction, les résidus verts ainsi que le matériel informatique et électronique. De plus, comme par le passé, les pneus, les RDD, certains objets divers et les électroménagers contenant des halocarbures ne sont pas acceptés dans la collecte des gros rebuts. Vous trouverez ci-dessous différentes options alternatives que peuvent utiliser les citoyens pour se débarasser de ces types de matières.

LES SEULS TYPES D'OBJETS ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE DES GROS REBUTS SONT :
- Vieux meubles de maison et de jardin : table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier
- Certains appareils électroménagers : cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, chauffe-eau

MATIÈRES NON ACCEPTÉES	OÙ EN DISPOSER	COÛT
▪ **Matériel informatique et électronique :** ordinateur, télévision, micro-onde, DVD, etc	▪ **Dépôts de matériaux secs (DMS)**	**GRATUIT**
▪ **Résidus verts :** feuilles mortes, herbes coupées, gazon	▪ **Dépôts de matériaux secs** - Sainte-Agathe : 9 mai au 6 juin 13 au 31 octobre - Mont-Tremblant: 1er au 31 mai 13 au 31 octobre - Rivière-Rouge : 1er au 31 mai 13 au 30 octobre ▪ **Collecte de feuilles :** - Sainte-Agathe : 26 octobre - Mt-Tremblant : 2 novembre.	**GRATUIT**
▪ **Matériaux de construction, rénovation, démolition :** pierre, béton, brique, gypse, bois, bain, douche, toilette, évier, céramique, tapis, prélart, portes, fenêtes, branches	▪ **Dépôts de matériaux secs**	**Des frais s'appliquent**
▪ **La plupart des résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que :** → Contenants de peinture vides (en métal) → Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents → Bonbonnes de propane	▪ **Dépôts municipaux de RDD**	**GRATUIT**
▪ **Électroménagers contenant des halocarbures :** réfrigérateur, congélateur, air climatisés	▪ **Recyc-Frigo** (www.recyc-frigo.com) ▪ **Dépôts de matériaux secs** - Sainte-Agathe et Rivière-Rouge seulement	**Recyc-Frigo : GRATUIT** **DMS : Des frais s'appliquent**
▪ **Pneus de véhicule automobile** (sans jante et moins de 18 pouces)	▪ **Rapporter chez un garagiste** ▪ **Dépôts de matériaux secs**	**GRATUIT**
▪ **Matériaux divers :** toile de piscine, vélo, balançoire, barbecue, tondeuse à gazon, pièce automobile, pédalo, quai	▪ **Dépôts de matériaux secs**	**Des frais s'appliquent**

Suite page suivante

COORDONNÉES ET HORAIRES DES DÉPÔTS DE MATÉRIAUX SECS

Coordonnées du dépôt	Horaire	Matières acceptées
Dépôt de matériaux secs 1710, rue Principale Est Sainte-Agathe-des-Monts QC, J8C 1M2 819-321-0798	1er avril au 31 octobre lun. au ven. : 9h00 à 16h45 2e samedi de mai au 3e samedi de septembre sam. de 9h00 à 15h00 1er novembre au 31 mars lun. au ven. : 9h00 à 15h45 ***fermé de 12h00 à 13h00***	▪ Tous les types de matériaux secs ▪ Tous les types de résidus domestiques dangereux (RDD) ▪ Matériel informatique, électronique et électrique ▪ Résidus de jardin → du 9 mai au 6 juin 2009 → du 13 au 31 octobre 2009
Dépôt de matériaux secs R.C. Miller 169, route 117 Mont-Tremblant QC, J8E 1A1 819-425-3797	Toute l'année lun. au ven. : 9h00 à 17h00 sam. : de 8h00 à 12h00	▪ Peinture usagée ▪ Matériaux de construction et de démolition ▪ Appareils électriques et électroniques • Sauf les réfrigérateurs, les congélateurs et les airs climatisés ▪ Matériel informatique, électronique et électrique ▪ Résidus de jardin → du 30 avril au 31 mai 2009 → du 13 au 31 octobre 2009
Dépôt de matériaux secs RIDR 688, ch. du Parc Industriel Rivière-Rouge QC, J0T 1T0 819-275-3205	Toute l'année lun. au ven. : 8h30 à 17h00 9 mai au 19 septembre sam. : de 8h30 à 12h00	▪ Tous les types de matériaux secs ▪ Tous les types de résidus domestiques dangereux (RDD) ▪ Matériel informatique, électronique et électrique ▪ Résidus de jardin → du 30 avril au 31 mai 2009 → du 13 au 30 octobre 2009

COORDONNÉES ET HORAIRES DES DÉPÔTS MUNICIPAUX DE RDD
(Cliquez sur ce lien)

Vous trouverez de nombreuses autres informations concernant la gestion des matières résiduelles auprès des services Train de vie duralbe :

- Site internet www.traindeviedurable.com
- Boite vocale interactive 819-681-3398 OU 819-324-5698
- Bulletin Train de vie durable. Publié 4 fois par année, il est distribué à l'ensemble des résidents de la MRC des Laurentides et est disponible auprès des hôtels de ville et sur le site internet Train de vie durable.

POUR LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE, VOICI L'HORAIRE DURANT LEQUEL VOUS POUVEZ VOUS PRÉSENTER AU GARAGE MUNICIPALE POUR LE DÉPÔT DE VOS R.D.D.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

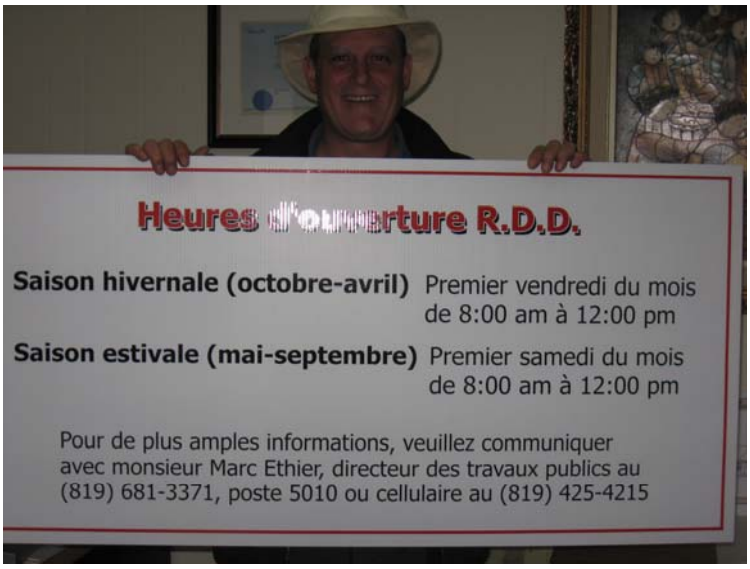

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
(819) 681-3371
STEPHEN POTTS, POSTE 5023
URGENCE 9.1.1

LE PAREFEU DU CHEF

Le printemps sera bientôt chose du passé et vous avez travaillé très fort pour prévenir les feux de brousse et les feux de forêt. Nous avons eu seulement 5 feux de brousse/forêt, et rien de grave. Alors bravo à tous!!

Maintenant que l'été est proche, il ne faut pas diminuer nos efforts envers la sécurité des feux à ciel ouvert. Si vous avez des branches à brûler, demandez un permis à la Municipalité et vous serez toujours en règles.

Il ne faut surtout pas oublier que la Municipalité a trois panneaux pour vous indiquer les indices de feux. Ces panneaux se trouvent au bureau d'accueil touristique situé au 6422-A, boul. Curé-Labelle, devant le garage municipale ainsi qu'à l'entrée du chemin du Lac Labelle. Suivez ces panneaux et le tour est joué! **IL NE FAUT PAS FAIRE DE FEUX À CIEL OUVERT LORSQUE L'INDICE DE LA SOPFEU EST ÉLEVÉ OU EXTRÊME.**

Les pompiers ont commencé leur visite résidentielle pour l'année. Ils sont en groupe de deux, avec un véhicule d'incendie et en uniforme afin d'être bien identifiés. La visite ne prend pas plus de 15 minutes et elle peut vous apporter de bons conseils. Se sont des visites pour vous aider à titre informatif.

LES BARBECUES AU PROPANE

Le chalet est fermé depuis le mois d'octobre ou novembre, peut-être que vous y avez fait une petite visite cet hiver, mais le BBQ dort depuis ce temps. Prenez le temps de le nettoyer et de vérifier les tuyaux et les entrées de propane qui sont de beaux endroits pour les araignées ainsi que l'intérieur du BBQ qui représente un espace idéal pour les souris, qui y font leur nid.

Quelques notes sur le propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Le propane est non toxique, incolore et inodore. Par soucis de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli (du metacan) pour permettre de vous alerter en cas de fuite.

Les quelques conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents:

N'UTILISEZ DONC JAMAIS VOTRE BBQ À L'INTÉRIEUR ET N'ENTREPOSEZ JAMAIS VOTRE BOMBONNE DE PROPANE À L'INTÉRIEUR.

Pour profiter au maximum de votre BBQ

Placez votre appareil à un endroit stable et bien ventilé. Ne laissez pas courir des fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais votre BBQ sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Les bombonnes:

Les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et remises au distributeur de propane ou à votre centre RDD municipal, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bombonne aux rebuts (incluant les gros morceaux) car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

Renseignements:

Pour plus de renseignements, contactez votre détaillant de BBQ et propane ou la Régie du bâtiment (Cet article est tiré de la Régie)

Passez un bel été en toute sécurité!

BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE
819-681-3371
NATHALIE ROBSON, POSTE 5021

BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE

Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021
www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/labelle

Mardi :	**13h à 17h**
	18h30 à 20h30
Mercredi :	12h30 à 16h30
Jeudi :	**13h à 17h**
	18h30 à 20h30
Vendredi :	10h à 12h
	12h30 à 16h30
Samedi :	**9h à 12h30**

Services :

* Prêts de livres et revues
* Réservation de documents
* Location de best-sellers ($)
* Prêts inter-bibliothèque
*Accès Internet gratuit
*Impression de documents ($)

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit
Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription

Accès au réseau Internet avec un ordinateur portable :
L'accès Internet sans fil est maintenant disponible à la bibliothèque. Tous les détails concernant les modalités d'accès sont disponibles à la bibliothèque.

Quelques nouveautés :
La saison estivale rime avec vacances et quoi de mieux que d'accompagner celles-ci avec un bon roman!

On t'aura prévenue / James Patterson
Le défi d'Élisabeth / Barbara Taylor Bradford (août)
La fuite du temps / Michel David
Que serais-je sans toi / Guillaume Musso
Le verdict de plomb / Micheal Connelly
Une grâce infinie / Danielle Steel
Le choix vous appartient / Dean Koontz
Promesse d'éternité / Chrystine Brouillet
Solitude du vainqueur / Paulo Coelho
Je t'ai donné mon cœur / Mary Higgins Clark
Duma Key / Stephen King
L'infiltré / John Grisham

Nous vous souhaitons un bel été et de très bonnes lectures et au plaisir de vous recevoir!

L'équipe de la bibliothèque

IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE….

Johnson, Jane. *Le dixième cadeau*, Montréal: Libre expression, 2008, 441 p.

Comment décrire ce roman si enlevant par sa trame romanesque aux effluves d'Orient, par son contenu riche sur la barbarie au XVI siècles ou ses aventures fantastiques entre le présent et le passé. Ce dixième petit cadeau nous amène dans un roman très coloré dans les allées mystérieuses du Maroc.

Silvy Bissonnette

Follett, Ken. *Les piliers de la terre* (tome 1 et 2) et *Un monde sans fin.*

Quelle épopée grandiose que nous écrit cet auteur prolifique. On ne peut que souligner les recherches approfondies de Ken Follet pour avoir, pendant plus de 2000 pages, offert un roman sans nul doute le plus historique qui soit! L'histoire débute avec Tom le bâtisseur qui érige une cathédrale sous le régime dogmatique de la religion au 12e siècle pour se poursuivre 400 ans après avec *Un monde sans fin.*

Patterson, James. *La 6e cible/ James Paterson, Maxime Paetro, [Paris] : J.C. Lattès, 2008, 369 p.*

Je ne suis pas sûre que ce roman ait le droit de porter le nom de James Patterson sur sa couverture. Loin de la finesse psychologique de celui-ci et de ses intrigues fignolées avec un suspens continu, ce roman, somme toute écrit par Maxine Paetro, est quand-même bon, mais l'ajout en gros caractère de James Patterson comme co-auteur est un leurre. À aucun moment dans ce livre n'ai-je senti la plume aguerri au suspense de Patterson. C'est mon opinion.

BIBLIOTHÈQUE LANCIA-MONETTE (SUITE)

CULTURE

JEUNES :

<u>Pièce de théâtre pour les 3-10 ans</u>
Date : Le samedi 13 juin à 10h30
Lieu : Salle Machabée (haut de l'hôtel de Ville)
Durée : 1 heure
Coût : Gratuit!
La compagnie de théâtre Flash Boum et Patatra présente :
Chou pour le pirate Tatou!

C'est bien connu, pirate Tatou sème la terreur partout. Pour se reposer, il adore aller pêcher. Mais ce matin-là, Océane lui lance un défi qu'ils ne seront pas prêts d'oublier. Une carte au trésor a été trouvée et une nouvelle aventure va commencer… Tout le monde à bord!!! Il faudra braver la tempête car Océane et son oncle ne s'entendent pas toujours sur les lois des pirates. On se gonfle le torse, on prend un air méchant et à l'abordage!!

ADULTES :

<u>Conférence avec Marylène Coulombe : Comprendre les messages de l'au-delà</u>
Date: Le lundi 15 juin à 19h
Lieu : Salle Valiquette (haut de la bibliothèque)
Coût : 7$ (billet disponible à la bibliothèque ou à la porte)

Auteure de plusieurs livres dont ***Comment développer vos dons*** et ***Les morts nous donnent signe de vie : comprendre les messages qui nous viennent de l'au-delà***, Marylène Coulombe propose une conférence traitant du sujet de la communication avec le monde invisible. Comment pouvons-nous comprendre les signes que nos défunts nous envoient et comment pouvons-nous communiquer avec eux.

Festival Boré-Art de musique classique
Date : Le samedi 20 juin à 20h
Lieu : Salle Wilfrid-Machabée (1, rue du Pont)
Coût : 25$ incluant taxes, café et brioche (gratuit pour les moins de 18 ans)
Billet disponible à la bibliothèque ou à la porte

Le concert ***À vol d'oiseau*** sera interprété par le duo Valérie Milot, harpiste (lauréate du prestigieux Prix d'Europe 2008) & Antoine Bareil, violoniste (violon solo de l'Ensemble Prima, Montréal). Au programme, les œuvres de Camille St-Saëns, Murray Schafer, Valeri Kikta & Ennio Morricone.

Théâtre ambulant des Laurentides
Date : Les vendredis et samedis à 20 h

Du 10 au 25 juillet 2009: Livraison très spéciale de Darlène Craviotto

Julie a perdu sa job. Verre à la main, elle est persuadée de passer une petite soirée bien tranquille pour se remettre de ses émotions, mais sa colocataire névrosée débarque à l'appartement exaspérée d'avoir été laissée par son amant, déjà marié. Toutes deux découragées des hommes, elles décident de prendre en main la situation. Cherchant à se venger, elles décident de s'attaquer au livreur de pizza qui frappe à leur porte. Drôle de hasard! Voilà une soirée qui s'annonce mouvementée! Ce règlement de comptes fera place à une rencontre inattendue les amenant à faire le point sur leur vie, leur routine et leurs amours déçus. Une pièce humoristique avec des ıages colorés et attachants qui vous fera passer une excellente soirée!

Du 14 au 29 août 2009: Pour hommes seulement de Raymond Villeneuve

Pierre reçoit Dan, Jean-Guy, Michel et Claude dans son nouveau centre de thérapie masculine, pour une session de fin de semaine. Au même moment, sa femme, Judith, l'informe par fax qu'elle a un amant et que ce dernier se trouve parmi les participants à la séance. Pierre va chercher à savoir de qui il s'agit et, surtout, pourquoi c'est arrivé.

SERVICE DES LOISIRS ET DU TOURISME
(819) 681-3371
JANICK NANTEL
POSTE 5009

PLACES DISPONIBLES

Bonjour à tous,

Je suis enchantée de constater le grand nombre d'inscription reçu. Il reste quand même quelques places de disponibles dans les différents groupes d'âge (5-6 ans, 7-8 ans et 9-12 ans). Pour ceux qui désirent s'ajouter, vous devez vous présenter au Pavillon des loisirs durant mes heures de bureau. Il est préférable de téléphoner avant de passer puisque d'ici l'ouverture officielle du Pélicamp, mon horaire est variable.

Pour toutes autres informations, laissez-moi un message et il me fera plaisir de vous parler.

N'oubliez pas que les sorties doivent être choisies et payées d'ici le 30 juin prochain ainsi que la totalité des frais pour le Pélicamp. Aucune inscription ne sera faite après cette date. Vous pouvez venir me remettre l'inscription aux activités ainsi que le montant total au Pavillon des loisirs ou les laisser les chèques (pas d'argent) dans la boîte aux lettres extérieure de la Municipalité au 1, rue du Pont, à mon attention.

En espérant que l'été au Pélicamp sera à la hauteur de vos attentes.

Merci de votre collaboration et bon été

Joanie D. Chénier
819-681-3371, poste 5013

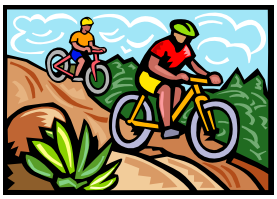

BALLE-MOLLE ET SOCCER POUR ENFANTS
PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

Vous avez jusqu'au 25 juin pour procéder à l'inscription de votre enfant pour la balle-molle et le soccer.

Les groupes étant actuellement incomplets, il est envisagé de regrouper les différents groupes d'âge ou d'annuler ces activités.

Bien sûr, nous souhaitons davantage que ces activités demeurent au calendrier estival. Voilà pourquoi nous prolongeons la période d'inscription.

N'oubliez pas que nous avons besoin de parents bénévoles afin que ces activités puissent avoir lieu. Si ça vous intéresse vous êtes les bienvenues.

Janick Nantel
819-681-3371
Poste 5009
Début: 29 juin 2009

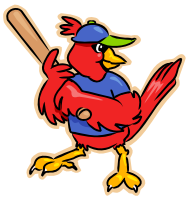

******ERRATUM******
BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
HEURES D'OUVERTURE

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans quelques unes des parutions faisant mention des heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2009.

Au lieu de :

Du 11 septembre au 11 octobre 2009:
Vendredi et samedi de 9 h 30 à 19 h

Vous auriez dû lire:

Du 11 septembre au 11 octobre 2009:
Vendredi et samedi de 9 h 30 à **17 h**

Nous nous excusons pour cette erreur et vous souhaitons un très bel été parmi nous.

L'équipe de bureau d'accueil touristique

PISCINE MUNICIPALE
(819) 681-3371
CATHY DRISCOLL
POSTE 5014

ACTIVITÉS AQUATIQUES
à la piscine municipale de Labelle

Ouvert le 1er juillet

SESSION ÉTÉ 2009 • Du 30 juin au 21 août
Renseignements et inscriptions : 819 681-3371, poste 5014
HORAIRE SPÉCIAL DU 15 AU 18 JUIN 2009*

HORAIRE DES BAINS LIBRES

Bain libre	Jour	Heure
FAMILIAL	Lundi et mercredi	16 h à 18 h
ADULTES	Mardi et jeudi	12 h à 13 h

TARIFICATION** (taxes incluses)

ENTRÉE INDIVIDUELLE

Enfant (15 ans et moins)	2,10 $
Adulte (16 ans et plus)	3,20 $

ABONNEMENT ANNUEL

Enfant (15 ans et moins)	64 $
Adulte (16 ans et plus)	96 $
Famille	212 $

ABONNEMENT À 15 BAINS (pour le prix de 10)

Enfant (15 ans et moins)	21 $
Adulte (16 ans et plus)	32 $
Famille (4 personnes)	74 $

** *Tarification sujette à changement.*

Consultez notre programmation aquatique au www.municipalite.labelle.qc.ca onglet «Loisirs et cultures».

*HORAIRE SPÉCIAL

Lundi 15 juin	Bain libre familial, de 15 h 15 à 16 h 15 Bain libre adultes, de 20 h à 21 h
Mardi 16 juin	Bain libre familial, de 11 h à 12 h Bain libre adultes, de 12 h à 13 h
Mercredi 17 juin	Bain libre adultes, de 12 h à 13 h
Jeudi 18 juin	Bain libre adultes, de 12 h à 13 h et de 17 h à 18 h Bain libre familial, de 15 h 30 à 16 h 30
Vendredi 19 juin au dimanche 28 juin	FERMÉ

HORAIRE DES COURS • 8 semaines

Cours	Jour	Heure	Tarif	
● POSSIBILITÉ DE COURS PRIVÉS! ●			Résidant	Non-résidant
AQUAFORME	Mardi	16 h 30	1 fois/semaine	
			63,00 $	67,00 $
	Jeudi	16 h 30	2 fois/semaine	
			88,50 $	94,00 $
POSTNATAL	Mardi	11 h	1 fois/semaine	
			48,50 $	51,50 $
	Jeudi	11 h	2 fois/semaine	
			67,50 $	72,00 $

COURS DE PLONGÉE SOUS-MARINE
Offerts en août (selon la demande)

COURS DE FORMATION POUR DEVENIR SAUVETEUR ET MONITEUR
Offerts sur demande

PISCINE DE LABELLE

Grandes possibilités d'emploi dans la région

Surveillez la programmation d'automne dans votre publisac du 2 septembre 2009

29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle • Renseignements : **819 681-3371, poste 5014**

POUR NOUS JOINDRE
SERVICE MUNICIPAUX

ADRESSE POSTALE:

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont
Labelle (Qc) J0T 1H0

SITE INTERNET:

www.municipalite.labelle.qc.ca

COURRIEL:

info@municipalite.labelle.qc.ca

TÉLÉCOMMUNICATIONS:

Téléphone : 819-681-3371
Télécopieur: 819-686-3820

ADMINISTRATION

Direction générale	Christiane Cholette	(5004)
Directrice des finances	Bernadette Ouellette	(5002)
Réception	Danielle Lacasse	(5000)
Taxation	Nathalie Charette	(5005)

CONSEIL MUNICIPAL

Mairie	Gilbert Brassard	(5006)

LOISIRS TOURISME ET CULTURE

Janick Nantel (5009)
Télécopieur 819-686-2189
Pélicamp
Joanie D. Chénier (5013)
Piscine
Cathy Driscoll (5014)
Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson (5021)
Société d'histoire de Chutes aux Iroquois
Gilbert Cholette (5022)

SERVICE D'INCENDIE

Stephen Potts (5023)
Urgence 911

TRAVAUX PUBLICS

Marc Éthier (5010)
Télécopieur 819-686-1083
Urgence (paget) 800-363-3781
Demandez # usager 414258

SERVICE D'URBANISME

Marc Blaquière (5007)
Charles-Élie Barrette (5008)

INFO MUNICIPALE

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver ***L'Info municipale*** sur le site Internet de la Municipalité et qu'il vous est également possible de le recevoir par courriel. Pour vous inscrire aux envois électroniques communiquez avec le service des loisirs.

COURRIER EXTERNE ET CHUTE À LIVRES

Il vous est possible de nous faire parvenir du courrier en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville en utilisant la boîte de courrier externe située à la droite de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville au 1, rue du Pont.

Vous pouvez également utiliser la chute à livre de la bibliothèque Lancia-Monette qui est située à la droite de la porte d'entrée principale de la bibliothèque municipale pour la remise des livres empruntés.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal pour la saison estivale auront lieu les 16 juin, 21 juillet et 18 août 2009 à 20 h à la salle Wilfrid-Machabée située au 2ième étage de l'hôtel de ville.

Profitez de votre passage au chalet pour venir rencontrer l'équipe du conseil municipal, leur poser vos questions et prendre connaissance des différents dossiers traités.

Vous serez à même d'en savoir plus sur les dossiers qui vous concernent et vous touchent et il vous sera alors possible de

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CGAL

COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

Le 6 mai dernier au restaurant Lac aux Bleuets du ***Blueberry Lake Resort*** de Labelle, une cinquantaine de personnes ont participé à la première activité de l'année organisée par le Comité des gens d'affaires de Labelle. Initialement, la soirée devait porter sur les nouvelles technologies de l'information, sujet plutôt aride s'il en est un. Cependant les membres du comité organisateur ont choisi d'aborder ce sujet sur une note de gaieté et d'humour. Après un excellent repas gastronomique, les participants ont eu droit à une conférence, intitulée *« Suivre l'évolution de la technologie par le rire »*, donnée par **Line Bolduc**, une conférencière de grande renommée et auteure de plusieurs ouvrages sur la santé par le rire. Les invités ont fort apprécié le dynamisme, l'énergie, le magnétisme et le sens de l'humour de madame Bolduc qui leur a présenté des anecdotes cocasses, des trucs concrets et efficaces pour maximiser leur santé et qui leur a fait faire des exercices stimulants les invitant à se revaloriser, à mieux se ressourcer et à dédramatiser les situations difficiles et ce, dans le rire et le plaisir.

Après cette conférence énergisante et divertissante, les invités ont participé à l'un des ateliers portant sur les différents outils promotionnels et services offerts et présentés par 3 membres du ***CGAL***, soit *Alpha- Oméga*, *Hébergement et Conception web J. Martineau* et le *CLD des Laurentides*. Merci pour la qualité de leurs interventions qui seront sans aucun doute fort utiles aux gens d'affaires présents. Nous invitons les membres qui n'ont pu être présents à nous contacter afin d'avoir plus d'information à ce sujet.

Bref une soirée mémorable sous le signe du plaisir, du rire et même du « fou rire »!

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Le ***CGAL*** est heureux d'accueillir Josée Legault propriétaire du ***Casse-croûte Odélix*** qui est localisé sur le boul. Curé-Labelle à l'entrée sud de Labelle et qui est ouvert à l'année longue depuis 5 ans.

Bravo et félicitations à Anne-Marie Kortenbach, de ***Century 21 Tremblant***, qui a reçu tout récemment la certification à titre d'agent immobilier agréé.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHUTE AUX IROQUOIS DE LABELLE

PACTE RURAL

Projet : *« Vestiges du Canadien-Pacifique »*

La Société d'Histoire de Chute aux Iroquois avait décidé de profiter du pacte rural pour présenter notre projet *« Vestiges du Canadien-Pacifique »* afin d'obtenir une aide financière. Cette demande a été faite dans le cadre du programme Pacte rural initié par la M.R.C. des Laurentides dont un montant est spécifiquement réservé pour les organismes communautaires. Lors de l'assemblée des maires de la M.R.C., tenue le 21 mai 2009, notre projet est accepté et une participation de 5 000$ nous est accordée soit le maximum prévu dans le cadre du programme Pacte rural.

Nous en sommes très heureux et nous apprécions beaucoup l'importance que les maires ont accordée à cet important travail de mise en valeur de notre patrimoine. Nous profitons de l'occasion pour annoncer que l'aménagement du site va bon train. Vers le milieu du mois de juin, des attraits importants accueilleront les visiteurs sur le site.

Gilbert Cholette
Société d'Histoire de Chute aux Iroquois

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Notre devise des CFQ: « Pour la terre et le foyer »

Notre insigne est une épinglette en métal or et vert, représentant la silhouette géographique de la Province de Québec. Trois personnages y sont projetés, symbole des activités économiques, culturelles et sociales des cercles de Fermières sur cette terre du Québec (CFQ).

Nos couleurs: Le jaune signifie la moisson
Le vert signifie l'environnement
Le blanc signifie la recherche de l'authenticité et de la vérité

Cette recherche de l'authenticité et de la vérité est la base de la philosophie de notre Association, en ce sens que nous recherchons la sincérité par le maintien des valeurs et de l'engagement de notre vie familiale et sociale.

Nous terminons notre année 2008-2009

- Assemblée générale à la salle Wilfrid-Machabée le mercredi 10 juin 2009:
  - Dîner au coût de 10 $ à 11 h 30
  - Membres et amis sont invités
  - Assemblée
  - Élections
  - reconnaissance

L'Actuelle, magasine des Cercles de Fermières du Québec est la revue officielle de l'Association. En vous abonnant, vous devenez membre du Cercle.

Information: Nicole (819) 686-1412 Ginette (819) 686-3119

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'EMBELLISSEMENT DE LABELLE

Nous remercions grandement l'aide que nous ont apportée les Cadets de terre de Labelle lors de la journée « Peinture des boîtes à fleurs » du 9 mai dernier.

Nous avons grandement apprécié cette aide

COMITÉ DE LA GARE

Artistes peintres recherchés:
Le comité est à la recherche d'artistes qui seraient intéressés d'exposer quelques unes de leurs toiles, cet été, dans la vieille gare.

Vous êtes intéressés, communiquez avec France Cloutier au 819-681-1155

Emploi d'été:
Vous avez entre 15 et 18 ans? Vous habitez Labelle? Vous avez de l'entregent? Le comité est à la recherche d'une personne pour travailler au musée de la gare entre la fin juin et le mois d'août pour une période de six (6) semaines.
Contactez France Cloutier au 819-681-1155

NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement que peuvent vivre certaines personnes et afin de vous donner de l'information sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines Haltes Allaitement. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux mères enceintes, aux nouvelles mamans, aux pères, aux grands-parents et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Mardi 14 juillet : Pique-nique et le sommeil
Au CLSC de Labelle, de 11 h 30 à 13 h 30
Pour information: Marième Telmosse au 686-5434

Merci à notre commanditaire Pharmacie Pascal Cormier, Proxim de Labelle

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

LABELLE EN FÊTE
26-27 ET 28 JUIN 2009

Horaire de la fin de semaine:

Vendredi 26 juin

19 h Ouverture de Labelle en fête
Discours du maire
19 h 30 Début du tournoi de balle
21 h Musique continue
Groupes: Red Frequency (duo)
Rodéo Mécanique (groupe)
22 h 30 Feu de joie
Musique continue

Samedi 27 juin

8 h Tournoi de balle (continu)
13 h à 17 h Journée familiale : jeux gonflables, Jumpaï, maquilleuses, amuseur publics, ateliers de cirque, sculpteurs de ballons, etc
13 h Jeux d'adresse avec les pompiers
14 h 30 Professeur Wooppsss
20 h Animation avec Mario Benjamin
Karaoke pour les jeunes
21 h Groupes: Plan B
Danse avenue
22 h 30 Feu de joie
Feux d'artifices (entre 22 h 30 et minuit)
Musique continue
2 h Karaoké pour adultes avec M. Benjamin

Dimanche 28 juin

9 h Fin du tournoi de balle

JEUX D'ADRESSE AVEC LES POMPIERS
27 JUIN 2009
DANS LE CADRE DE LABELLE EN FÊTE

Lors des festivités de Labelle en fête, dans le cadre de la journée familiale, le service d'incendie de la Municipalité de Labelle a tenu à organiser une activité pour les jeunes.

Des jeunes de trois (3) catégories d'âge sont recherchés pour cette activité:

- 9 à 11 ans, garçons et filles
- 12 à 14 ans, garçons et filles
- 15 à 17 ans, garçons et filles

Inscriptions limitées sur place de 12 h à 13 h 30

Prix pour les 1ères positions

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE
Info municipale
Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui vous ressemble.
DATE DE TOMBÉE:
19 juin 2009
DATE DE PARUTION:
8 juillet 2009

Demande d'inscription sur la liste électorale municipale ou référendaire par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise

Date de naissance

Je, _____ Prénom _____ Nom , année mois jour

désire être inscrit sur : ☐ la liste électorale municipale

☐ la liste référendaire

à titre de : ☐ propriétaire[1] unique d'un immeuble depuis le

☐ occupant[1] unique d'un établissement d'entreprise depuis le année mois jour

Adresse de la propriété ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription[2] :

N° Rue, avenue, n° de lot Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité Code postal Adresse électronique

Adresse du domicile :

N° Rue, avenue, ... Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité Code postal Adresse électronique

Signature

Propriétaire ou occupant année mois jour

1 Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative. De plus, ce dernier doit être citoyen canadien, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrit prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.

2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

SMR-9.2 (06-02) S
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 54, 55.1, 525 et 526.1

Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire, à titre de :

☐ copropriétaires de l'immeuble depuis le
☐ cooccupants de l'établissement d'entreprise depuis le

année mois jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

Prénom Nom

Date de naissance
année mois jour

comme personne[1] à être inscrite sur : ☐ la liste électorale municipale
☐ la liste référendaire

Adresse de la propriété ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription[2] :

N° Rue, avenue, n° de lot

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité Code postal Adresse électronique

Adresse du domicile :

N° Rue, avenue, ...

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité Code postal Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	**Signature**	**Date**

1 Cette personne doit être citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manoeuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.

2 Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez vous informer auprès de la municipalité.

PRENEZ NOTE que la procuration prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

SMR-9.1 (06-02) S
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 341, 514, 525, 526 et 526.1